



Journal du
Conseil provincial
des affaires sociales

La Revue

SYNDICAT CANADIEN
DE LA FONCTION PUBLIQUE

VOLUME 28 N°2
Juillet 2015

AU SOMMAIRE

- 2 / Mot du secrétaire général
- 2 / Vos personnes déléguées en action
- 2 / Suivis des négos
- 3 / L'opinion publique et son mythe
- 4 / Le personnel des services alimentaires

Agenda 2015

Conseil général
Hôtel Le Concorde à Québec
7 et 8 octobre 2015

Conseil général
Hôtel Sheraton à Laval
2 et 3 décembre 2015



LES JEUNES EN ACTION

par Vincent Leclair

C'EST AU DERNIER CONGRÈS QU'ONT ÉTÉ ÉLUS LES MEMBRES DU COMITÉ JEUNESSE DU CPAS. IL S'AGIT DE SABRINA DAIGLE DE LA SECTION LOCALE 1751- L'INSTITUT DE RÉADAPTATION EN DÉFICIENCE PHYSIQUE DE QUÉBEC, REBECCA PIERRIN DU 1108 – CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE QUÉBEC ET VINCENT LECLAIR DU 4628 – CENTRE JEUNESSE DE MONTRÉAL INSTITUT UNIVERSITAIRE. SIMON BEAULIEU EST LE REPRÉSENTANT POLITIQUE SUR LE BUREAU ET KARINE CABANA AGIT À TITRE DE CONSEILLÈRE.

Ce comité est plus motivé que jamais à faire entendre la voix des jeunes et la voix de la relève au sein des instances syndicales. Comment comptent-ils s'y prendre? Pour le comité, il est important d'encourager fortement la participation des jeunes aux débats et dans les activités destinées à la relève syndicale. Par exemple, le Camp de formation des jeunes de la FTQ est une activité de prédilection pour échanger, faire du réseautage et mettre en commun leurs valeurs, leurs visions et leurs aspirations pour le présent et le futur du mouvement syndical.

Le Camp de formation des jeunes de la FTQ aide à développer l'esprit critique des participantes et participants tout en stimulant la solidarité intersyndicale. Cette solidarité renforce le sentiment d'appartenance à son syndicat et motive les jeunes à s'intéresser davantage à tous les aspects du syndicalisme. Cette année, le Comité jeunesse du CPAS offre le remboursement de deux inscriptions au Camp de formation des jeunes (35 ans et moins), qui se tiendra au Manoir du Lac Delage, du mercredi 9 septembre au vendredi 11 septembre 2015. Le Comité jeunesse espère une grande délégation du secteur des affaires sociales du SCFP, car de dures batailles sont à venir dans le réseau de la santé et des services sociaux.

Il est important de donner une voix forte à la jeunesse, car elle a toujours été porteuse d'idéaux et de changements. Par contre, les jeunes veulent faire valoir leur point de vue à toutes les générations. Le but est de construire un dialogue intergénérationnel constructif pour faire progresser le syndicalisme et la société. C'est dans cette optique que ce sont les jeunes qui ont amené l'idée d'états généraux sur le syndicalisme pour apporter des idées nouvelles, des nouvelles façons de faire dans le but de rapprocher davantage les enjeux syndicaux et les membres. Ces états généraux auront lieu dans le courant de l'année 2016 et il est certain que les jeunes y participeront en grand nombre.

Le Comité jeunesse est également en train de préparer un vox-pop qui sera diffusé lors de la Semaine de la relève

syndicale à la fin octobre. Ce vox-pop donnera bien sûr la voix aux jeunes du CPAS, mais également à tous les membres du SCFP et des autres affiliés de la FTQ.

Les jeunes s'exprimeront sur les mesures d'austérité en cours, l'importance de s'impliquer dans leur syndicat et tous autres sujets qu'ils auront envie d'exprimer. Il est important pour le Comité jeunesse d'offrir une grande liberté de parole et d'action aux jeunes pour que toutes et tous se sentent à l'aise d'exprimer leurs points de vue, même si ceux-ci ne sont pas consensuels au départ. C'est pour ces raisons que le Comité jeunesse encourage l'initiative et l'implication des membres. Les jeunes membres affiliés au CPAS peuvent faire parvenir leurs idées ou leurs projets et le Comité tentera dans la mesure du possible d'être à leur côté pour les aider à les concrétiser. N'hésitez pas à contacter le CPAS à infocpas@cpas.scfp.qc.ca pour toute question ou commentaire à l'égard du Comité jeunesse.



1. Karine Cabana, conseillère syndicale. 2. Vincent Leclair, S.L. 4628. 3. Rebecca Pierrin, S.L. 1751. 4. Simon Beaulieu, responsable politique et vice-président régional. Était absente: Sabrina Daigle, S.L. 1751.

MOT DU PRÉSIDENT

par Pierre Soucy

Bonnes vacances!



Nous sommes déjà arrivés à la période estivale. Pour les deux mois à venir, la presque majorité d'entre vous prendra des vacances bien méritées, sauf le comité de négo qui devra travailler tout l'été pour nous procurer un règlement des plus satisfaisants, je l'espère.

Rechargez bien vos batteries, car l'automne s'annonce chaud!!!

Je souhaite de très bonnes vacances à toutes les périsoignantes et tous les périsoignants.

Mot du secrétaire général

par Michel Jolin

Au secours...

Notre réseau de la santé subit une attaque en règle de la part des libéraux. La Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux, notamment par l'abolition des agences (PL10), n'était que l'outil, un outil de destruction

massive. Les directives du ministère de la Santé sont claires, il faut réduire la taille du réseau, couper, couper, couper n'importe où, mais couper.

Le personnel des Agences de la santé et des services sociaux a été le premier à être touché. Plusieurs ont été « barouettés » d'un bord et l'autre, se voyant transférés dans certains cas à plusieurs kilomètres de leur domicile. Ils ont encore un emploi, ben oui, mais quelle condition de vie! Mais ça, le ministre Barrette s'en fout.

En ce moment, les CIUSSS ou CISSS annoncent des réorganisations, ce qui signifie des coupures. Oui, d'autres personnes seront touchées. Des réorganisations dans les services administratifs et dans les services auxiliaires auront lieu. Ils ont eu l'ordre de récupérer (couper) plusieurs millions de dollars. Beaucoup de personnes seront touchées par ces coupes aveugles.

Les autres services ne seront pas épargnés par ce gouvernement de droite. Fermeture des centres de jour, les soins à domicile donnés par du personnel de l'économie sociale et quoi encore... C'est ce qui arrive lorsque les chiffres sont plus importants que les humains.

Je vous souhaite tout de même un bel été, sous le nuage de l'austérité!

VOS PERSONNES DÉLÉGUÉES EN ACTION

par Michel Jolin

4 mai 2015

Les personnes déléguées par les sections locales étaient réunies pour le Conseil général du Conseil provincial des affaires sociales. Nous avons accueilli une nouvelle conseillère syndicale, Mme Chrystine Montplaisir au bureau de Montréal et deux nouveaux conseillers syndicaux, MM. Alexis Côté au Bureau de Montréal et Stéphane Brassard au bureau de Québec.

Alain Tessier, coordonnateur du secteur des affaires sociales, nous a annoncé que notre régime de retraite, le RREGOP, était en excellente santé. En effet, il est capitalisé à plus de 98 %. Il n'y a donc aucune raison pour le gouvernement de s'attaquer à notre régime.

Votre comité de négociation a fait rapport de ses travaux à la Table sectorielle. Les parties se rencontrent au rythme d'une rencontre par semaine. Les parties en sont arrivées à l'étape d'expliquer leur dépôt respectif.

Serge Morin, directeur adjoint au SCFP, a fait le suivi des négociations à la Table centrale. Les parties se rencontrent deux jours toutes les deux semaines. Le gouvernement n'a pas modifié ses offres. Serge a également incité les personnes déléguées à participer aux différentes mobilisations qui auront lieu dans le cadre de cette négociation.

Les personnes déléguées ont adopté une résolution les mandatant d'entreprendre les négociations avec leur employeur, afin de convenir des services essentiels à maintenir en cas de grève.

Pierre Soucy, président du CPAS a été nommé vice-président du secteur des affaires sociales au Bureau du SCFP-Québec. Michel Jolin, secrétaire général du CPAS, Paul-André Clermont, vice-président, Abitibi/Témiscamingue/Nord-du-Québec, Simon Beaulieu, vice-président, Montréal/Outaouais/

Laurentides/Lanaudière/Montérégie, Mélanie Gougeon, s.l. 2960 de l'Institut Philippe-Pinel et Martin Côté, s.l. 1350 du CRDI Chaudière/Appalaches, ont été élus directeurs au Conseil général du SCFP-Québec.

Du 5 au 8 mai 2015

Vos personnes déléguées ont participé au Congrès du SCFP-Québec. Une semaine bien remplie, plusieurs résolutions ont été débattues et adoptées.

Plusieurs conférenciers sont venus nous entretenir sur différents sujets reliés à l'actualité politique du Québec. Nommons Ianik Marcil, économiste indépendant, Alain Deneault, philosophe économiste, Boucar Diouf, humoriste, Alexa Conradi, présidente de la Fédération des femmes du Québec, Gabriel Nadeau-Dubois, ex-porte-parole de la CLASSE, Mario Beaulieu, chef du Bloc Québécois et Thomas Mulcair, chef du NPD.

Les personnes déléguées ont aussi donné leur appui à des membres des syndicats CSD au Saguenay et Unifor au Québec.

3 et 4 juin 2015

Pierre-Guy Sylvestre, conseiller syndical au SCFP, a fait le suivi de différents dossiers : L'Accord économique et commercial global (AECG) est en processus d'adoption au Canada et en Europe. Le texte de l'Accord est disponible sur le site du SCFP. Le dossier des ouvriers spécialisés est maintenant déposé à la Table centrale. Un sous-comité, dont il fait partie, a été formé. Les discussions se poursuivent, de bonnes nouvelles pourraient être bientôt dévoilées. Il a rappelé que la lutte à la sous-traitance doit continuer, le respect de l'article 29 de notre convention collective doit être une priorité.

Pierre Soucy, président du CPAS a annoncé l'embauche de Jessica Olivier-Nault à titre de chercheuse au CPAS.

Les personnes déléguées ont adopté une résolution reportant le prochain congrès du CPAS au printemps 2017 et une autre résolution les mandatant à tenir des votes de grève légale à leur prochaine assemblée générale.

Les comités catégorie 2, Action, Jeunesse, SST et Évaluation des emplois ont fait leur rapport.

Alain Tessier, coordonnateur du secteur des affaires sociales a souhaité la bienvenue à Jean-Julien Mercier, nouveau conseiller syndical au bureau de Québec.

Il a expliqué que les rendements pour le premier trimestre de notre régime de retraite ont été très bons. Il a annoncé que le gouvernement prépare actuellement un projet de loi fusionnant la CARRA et la Régie des rentes du Québec.

Il a également fait le survol des articles 14 et 15 de notre convention collective. Un guide pour les sections locales est en préparation.

Notre comité de négociation a reçu le deuxième dépôt du gouvernement à la Table sectorielle. Les orientations élaborées dans le premier dépôt se précisent, voir l'article de Sylvain Lemieux à ce sujet.

Royse Henderson, s.l. 5059, de l'Institut nationale de santé publique, a été élue vice-présidente provinciale du Conseil provincial des affaires sociales.

Comme d'habitude, référez-vous à votre exécutif pour de plus amples informations.



Suivis des négos

par Sylvain Lemieux

Votre comité de négociation sectorielle, qui représente les trois syndicats de la FTQ (SCFP, SQUEES et SEPB), négocie actuellement, comme vous le savez, avec un le comité patronal de négociation du secteur de la santé et des services sociaux (CPNSSS). Depuis février dernier, à raison d'une rencontre par semaine, nous avons fait le tour des 95 demandes syndicales initiales ainsi que des quatre orientations générales patronales. Plusieurs questions et demandes d'information ont été lancées de part et d'autre.

Surprise, avant même d'avoir terminé le premier tour de table, le comité patronal a déposé le 28 mai dernier un second dépôt. De ses quatre orientations générales, le CPNSSS se positionne maintenant plus clairement sur trois orientations :

- 1- Viser une meilleure disponibilité et flexibilité de la main-d'œuvre;
- 2- Assurer une gestion efficiente des ressources;
- 3- Moderniser les dispositions relatives à certains bénéfices de la convention collective et réviser le mécanisme de modifications à la nomenclature.

Voici quelques exemples plus concrets :

- Retrait des primes majorées de soir, de nuit et de soins critiques;
- Retrait de la prime de non-chevauchement de 2 %;
- Faciliter l'application et favoriser la mise en place d'horaires atypiques et de quarts de rotation;

- Annuler la règle des 16 heures;
- Augmenter la semaine de travail à plus de cinq jours par semaine sans temps supplémentaire;
- Introduire la notion d'assignation temporaire en assurance salaire;
- Rendre prioritaire les personnes en assignation temporaire en assurance salaire à la liste de rappel;
- Mettre fin au prix des repas conventionnés.

Et tout ça, vous vous en souvenez, accompagnez d'un gel des salaires pour les deux premières années de la convention collective et des modifications importantes à notre régime de retraite.

De notre côté, le comité de négociation a déposé des demandes complémentaires concernant le projet de Loi 10, le mécanisme de modification à la nomenclature ainsi que les demandes concernant certains titres d'emploi. Ces dépôts nous amènent à avoir maintenant 137 demandes syndicales. Pour l'instant, le comité cherche à cerner les points de convergence et de divergences des différentes demandes, tout en faisant de la consultation auprès des sections locales et de la recherche de jurisprudence sur les différents sujets.

Ces dépôts changent bien entendu l'allure des négociations. Nous allons augmenter le nombre de rencontres dans les semaines à venir. Nous vous tiendrons au courant de toute nouvelle information pertinente.

Bon été à tous!

LA GRÈVE DANS LE RÉSEAU DE LA SANTÉ

L'opinion publique et son mythe

par Rémi Arsenault

Qui d'entre nous n'avons pas entendu celle-là : « L'opinion publique n'est pas de notre côté ». En effet, pour certains et certaines, l'opinion publique peut jouer un rôle décisif lors du déroulement d'une grève ou d'un conflit social. Que cet « acteur » a un impact considérable dans les conflits que s'opposent les différentes classes sociales. Par contre, dans le réseau de la santé, les travailleuses et les travailleurs n'ont eu que très rarement à utiliser cet ultime recours. Surtout, après le traumatisme de la grève des infirmières à la fin des années quatre-vingt-dix. Dans nos assemblées générales, on entend encore les échos de ces événements.

Pourtant, il y a des exemples qui peuvent être porteurs de solutions, comme la grève du front commun de 1972. Et encore plus près de nous, l'exemple le plus frappant, la grève étudiante de 2012. Dans les deux cas, des gains considérables ont vu le jour.

Mobilisation et éducation

En 1972, le Québec est en effervescence. Plusieurs grèves musclées ont marqué les décennies précédentes. Les centrales syndicales adoptent en 1970 des manifestes audacieux, L'État, le rouage de notre exploitation à la FTQ et Ne comptons que sur nos propres moyens à la CSN. Il n'est donc pas étonnant de voir une telle combativité chez les travailleuses et les travailleurs des services publics. En ce qui concerne le mouvement étudiant à l'aube de l'année 2010, rien n'indiquait un contexte favorable aux étudiants. C'est pendant un travail soutenu d'information et de mobilisation de plus de deux ans que le mouvement s'est mis en branle et a réussi à forcer un gouvernement à déclencher des élections. La mobilisation a joué un rôle crucial. Avant même que le gouvernement se justifie par sa « majorité silencieuse », la force du mouvement étudiant réside dans le fait qu'elle a su mobiliser sa base. Pour ce qui est des grévistes du front commun de 1972, une longue tradition de lutte régnait au sein de la classe ouvrière.

Revendication

Dans les deux cas, ces mouvements ont su se doter de revendications rassembleuses : pas seulement pour leurs membres, mais pour la population en général. En 1972, les centrales syndicales revendiquent la semaine à 100 \$. L'argument choisi par les leaders syndicaux est le suivant : les conditions de travail des travailleuses et travailleurs du secteur public doivent connaître une amélioration considérable afin de créer un effet d'entraînement pour les travailleurs et les travailleuses du secteur privé. Ce choix s'avère efficace puisque, quelques semaines plus tard, après l'arrestation des trois chefs syndicaux, 300 000 travailleurs débrayèrent, dont des travailleurs provenant du secteur privé.

Pour 2012, le slogan « contre la hausse » résonne dans toute sa simplicité. Tous et toutes peuvent s'y sentir concernés. Afin d'élargir la lutte, le mouvement apporte une critique au système d'éducation et projette même une certaine vision. Le mouvement étudiant n'aurait pu combattre le projet de Loi 78 sans le déferlement du mouvement des casseroles. Il est vrai que la férocité des forces policières à l'endroit des étudiants et étudiantes a éveillé un sentiment de sympathie auprès des classes populaires. Force d'admettre que le carré rouge était au menu du jour. L'opinion publique a joué un rôle suffisamment important pour être le point de bascule? Difficile à dire. Les trois leaders étudiants interagissaient bien avec les médias. Mais ces derniers laissèrent beaucoup d'espace aux détracteurs du mouvement.

Désobéissance civile et détermination

Dans les deux cas, le gouvernement a produit des injonctions et des lois spéciales et dans les deux cas, les mouvements de contestation ont défié les lois et ont désobéi. La force du nombre a maintenu la pression sur le gouvernement. Manifestations et occupations façonnèrent 1972 et 2012 pour finalement déboucher sur des gains considérables. Les syndicats obtinrent la semaine de 100 \$, la sécurité d'emploi et l'indexation des salaires au coût de la vie. Ce qui transformera considérablement les conditions de vie des salariés du secteur public.

Les étudiants et étudiantes verront la hausse annulée par le parti Québécois suite à sa victoire. Par contre, un certain goût amer avec une indexation de la hausse avec le coût de la vie viendra par la suite. Mais ce fut l'un des rares mouvements qui a réussi à faire tomber un gouvernement aussi tenace.

Pour conclure, l'opinion publique joue-t-elle un rôle si important, si capital? Des membres bien informés avec des revendications bien enracinées dans la réalité et des actions audacieuses menées avec répétition peuvent faire toute la différence. Comme l'a expliqué l'historien Jacques Rouillard au colloque du front commun du 31 mars dernier, l'opinion publique, au cours de l'histoire du mouvement ouvrier, est rarement favorable à un mouvement de grève. Y a-t-il des leçons à y tirer?



Nous sommes réunis dans un petit local pour discuter des points qui paraîtront dans ce journal. Nous nous surprenons à discuter de la grève et de ses impacts pour les employeurs. Je lance dans la discussion en disant que l'important dans une grève du secteur public est de démontrer notre détermination et notre solidarité, tout en nous assurant d'avoir une partie de l'opinion publique de notre côté. C'est cette dernière phrase qui suscita un débat sur la nécessité d'avoir effectivement l'appui de l'opinion publique. Mon confrère Rémi et moi avons décidé de débattre avec vous tous de nos positions respectives sur cette question.

par José Carufel

Le Québec est un des états les plus syndiqués au monde, tout en étant un des endroits où il y a le moins d'heures de travail perdues causées par un conflit de travail. Malgré ce qui précède, le Québec a quand même connu des conflits de travail historiques. Nous n'avons qu'à nous rappeler les très nombreux lock-out imposés par Québecor sous la gouverne du très célèbre Pierre-Karl Péladeau. En 2002, plus de 2200 travailleurs de Vidéotron (Québecor Média) votent une grève afin de contrer la vente de ses services techniques à une compagnie de sous-traitance et maintenir des conditions de travail décentes. Près de 24 heures après le début de la grève, Vidéotron impose un lock-out qui a perduré 13 mois. Étant donné que Vidéotron est une compagnie de juridiction fédérale, aucune loi n'empêche l'employeur d'utiliser des briseurs de grève pour remplacer les travailleurs en lock-out. Pendant que les travailleurs sont privés de leur salaire pour protéger leurs emplois, l'employeur fait faire leur travail parfois à rabais. Pouvons-nous maintenant nous questionner afin de savoir où était le rapport de force de ces travailleurs?

Le poids de l'opinion publique

Plusieurs syndicats de la FTQ supportèrent monétairement et moralement les membres du SFCP 1417 et SFCP 2815 dans leur lutte contre l'empire Québecor. Au début, la population était plus ou moins indifférente jusqu'à ce que Luc Lavoie, bras droit de PKP, de façon arrogante, qualifie l'ensemble de ses travailleurs de voyous. Plusieurs personnalités publiques ont pris part au débat, nous n'avons qu'à nous rappeler Paul Arcand, ce célèbre animateur. Malgré le fait qu'il avait des contrats avec TVA (Québecor Média), en allant chercher son prix lors d'un gala, il ne se gêna pas lorsqu'il faisait ses remerciements pour demander à Pierre-Karl Péladeau de négociier de bonne foi. Plusieurs autres personnalités emboîtèrent le pas, ce qui a fait pencher l'opinion publique de plus en plus du côté des travailleurs, c'est dire que la pression se déplaça du côté de l'employeur. Le résultat fut mémorable, Vidéotron a dû racheter les services techniques qu'il avait vendus, se procurer de nouveaux camions et des outils dont il s'était départis.

Autre exemple : le SFCP a connu d'autres conflits de travail mémorables dont le Journal de Québec, encore une propriété de Québecor. Les courageux travailleurs en lock-out décidèrent d'utiliser leurs talents pour influencer l'opinion publique. Le quotidien Média Matin fut distribué de main à main dans la Ville de Québec. Encore une fois, l'opinion publique fut sollicitée. Rappelez-vous du passage de Denis Bolduc, Président de ce syndicat local à cette époque, à l'émission « Tout le monde en parle ». Encore une fois, des personnalités publiques prirent part au débat, créant ainsi une pression chez l'employeur. Le résultat fut étonnant, les emplois furent maintenus, et voici donc une autre victoire des travailleurs.

Qu'en est-il des cas où l'employeur est le gouvernement?

Dans le secteur public, plusieurs conflits de travail ont aussi marqué l'histoire, grèves légales, mais aussi illégales. Commençons par la négociation dans le secteur public qui s'est terminée par un décret du gouvernement Libéral avec des gels salariaux pour 2004 et 2005 et 2 % d'augmentation pour les années suivantes.

Pour cette ronde de négociation, il n'y a pas eu de front commun. De plus, le gouvernement en était à son premier mandat et avait assez de temps avant la prochaine élection afin que la population oublie cette forme de dictature. Malheureusement pour ce gouvernement, la population n'avait pas oublié toutes leurs erreurs et il fut réélu minoritaire en 2007.

En 2009, il se forme un imposant front commun pour les négociations avec le gouvernement. Le front commun organise plusieurs manifestations de grandes envergures et démontre une volonté ferme d'arriver avec un résultat satisfaisant pour ses membres. En 2010, le gouvernement de Jean Charest se retrouve en fin de son troisième mandat. S'il souhaite être réélu, il doit ménager la grogne dans l'opinion publique. La population était-elle du côté des travailleurs de l'état? Une chose est certaine, la population souhaitait la paix sociale. De plus, un gouvernement qui se prépare pour des élections ne peut faire valoir à la population qu'il a créé un déficit pendant son long règne et que cela l'empêche ainsi de donner des augmentations salariales à ses travailleurs. En 2010, le front commun obtient une entente de principe.

Le printemps érable

Personne n'a oublié l'imposante grève étudiante de 2012, l'opinion publique fut très partagée. Plusieurs ne se gênaient pas pour condamner les égarements de certains trouble-fêtes qui faisaient de l'ombre à la très grande majorité qui se battait de façon honorable. Le très arrogant gouvernement Libéral de Jean Charest, tenta de discréditer de façon maladroite l'ensemble des étudiants en grève. Mauvais calcul politique, il en profita pour déclencher des élections sur le dos des étudiants. Encore une fois, plusieurs personnalités prirent part au débat en faveur des étudiants. Le résultat fut encore une fois surprenant, le parti Libéral perdit les élections au profit du Parti Québécois. L'histoire nous a enseigné que le gouvernement Libéral n'aurait pas dû sous-estimer l'opinion publique dans le conflit étudiant.

En conclusion, nous savons que les gouvernements sont sensibles à l'opinion publique, qu'ils ne l'estiment certainement pas suffisamment, ou qu'ils la négligent trop souvent. Je suis néanmoins convaincu d'une chose, sans solidarité, il est difficile d'influencer l'opinion publique et sans solidarité, il est difficile d'obtenir un rapport de force face à l'employeur.

Le personnel des services alimentaires

par Comité catégorie 2

LES PERSONNES QUI TRAVAILLENT DANS LES SERVICES ALIMENTAIRES DE NOS ÉTABLISSEMENTS FONT UNE MULTITUDE DE TÂCHES. ELLES PRÉPARENT, SERVENT, DISTRIBUENT, DESSERVENT, LAVENT ET BIEN PLUS ENCORE.

Elles sont présentes tôt le matin afin de préparer le déjeuner et le dîner. Elles terminent après la vaisselle du souper. Pour réussir à couvrir le temps nécessaire pour accomplir leurs tâches, elles travaillent souvent selon des horaires coupés ou selon plusieurs heures d'entrées et de sorties différentes.

Ces personnes doivent travailler en équipe parce qu'elles sont dépendantes l'une de l'autre sur la chaîne de montage des repas. Le personnel des services alimentaires est souvent au travail quand la plupart des autres membres du personnel sont à leur période de repas. Ce sont les heures qui sont probablement les plus intenses de leur quart de travail. La moindre contrainte peut faire ralentir la production, provoquant ainsi son lot de conséquences sur la qualité des soins. On voit ici l'importance du service alimentaire et qu'il est essentiel aux bons soins donnés. Elles auront permis aux usagers, visiteurs et membres du personnel de prendre un bon repas. De plus, elles se doivent d'être attentives à toutes les diètes et particularités de chaque usager.

Les personnes qui travaillent à la cafétéria sont souvent celles qui sont les plus connues du personnel car, jour après jour, on passe à la caisse pour payer notre repas. Pour les autres, elles travaillent le plus souvent dans l'ombre.

Merci aux cuisiniers(ières), aide-cuisiniers(ières), préposés(es) aux services alimentaires, bouchers(ères), caissiers(ières), pâtisseries(ières), techniciens(nes) en alimentation pour votre excellent travail.



La Revue

Bulletin d'information publié par le **Conseil provincial des affaires sociales (CPAS)**

Le CPAS est le regroupement des syndicats du Secteur de la santé et des services sociaux au Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP)

Président : Pierre Soucy

Secrétaire général : Michel Jolin

Responsables : Rémi Arsenault, Michel Jolin, Sylvain Lemieux, Vincent Leclair et José Carufel du Comité d'information

Secrétaire de rédaction : Danielle Laramée

Graphisme : Anne Brissette

Traduction : Lorena Ermacora

Impression : Atelier Québécois Offset 1998 inc.

Tirage : 8325 exemplaires en français
1 240 exemplaires en anglais

Toute reproduction totale ou partielle des articles est permise et même encouragée à condition d'en indiquer la source.

Dépôt légal à la Bibliothèque nationale du Québec.

